

Demande de révision du montant supplémentaire figurant sur l'ordonnance de retenue des revenus/avis de pension alimentaire

Avant de remplir ce formulaire - Veuillez lire le verso de ce formulaire pour obtenir des informations concernant le recours administratif et des instructions supplémentaires. Utilisez uniquement de l'encre noire

Je n'ai pas les moyens de payer le montant supplémentaire de pension alimentaire indiqué dans l'ordonnance de retenue sur le revenu/avis de pension alimentaire (IWO). Je souhaite demander une révision basée sur le droit de garde et l'aide financière et/ou le revenu annuel inférieur à la réserve d'autosuffisance, et la documentation ci-jointe cochée ci-dessous.

Droit de garde et aide financière

J'ai la garde physique des enfants mineurs qui font l'objet de l'ordonnance de paiement d'une pension alimentaire, il n'existe actuellement aucune obligation de pension alimentaire pour les enfants, et la retenue sur le revenu affecte ma capacité à subvenir aux besoins de mes enfants mineurs, comme le prouvent les éléments suivants :

preuve du droit de garde physique :

- copie de l'ordonnance du tribunal montrant que les enfants mineurs vivent avec moi ; ou
- les dossiers scolaires ou autres dossiers gouvernementaux indiquant le lieu de résidence des enfants ; ou
- autre (identifier) _____

et la preuve de la résiliation de la pension alimentaire actuelle :

- copie de l'ordonnance du tribunal montrant que l'ordonnance relative au paiement de la pension alimentaire actuelle est résiliée ;

et une preuve de revenus :

- copie de ma dernière déclaration d'impôt fédéral et d'État et de ma déclaration W-2 ; **et**
- copie de ma fiche de paie actuelle, ou une lettre signée de mon employeur, indiquant mes revenus actuels ;
- ou**
- preuve de toute allocation perçue (c'est-à-dire sécurité sociale, allocations d'assurance-chômage) ; et/ou
- autre (veuillez préciser) _____
- et**
- Formulaire de déclaration des revenus et des dépenses.

Revenu annuel inférieur à la réserve d'autosuffisance (SSR)

Le montant supplémentaire à déduire réduira mon revenu disponible (revenu moins les déductions exigées par la loi) en dessous du montant de la réserve d'autosuffisance de 20 331 \$ pour 2024, comme le prouvent les éléments suivants :

- copie de ma dernière déclaration d'impôt fédéral et d'État et de ma déclaration W-2 ; **et**
- copie de ma fiche de paie actuelle, ou une lettre signée de mon employeur, indiquant mes revenus actuels ;
- ou**
- preuve de toute allocation perçue (c'est-à-dire sécurité sociale, allocations d'assurance-chômage) ; et/ou
- autre (veuillez préciser) _____

Complété et envoyé par :

Nom (en majuscules) _____ Date _____

Adresse _____ Numéro de sécurité sociale _____

_____ Numéro de téléphone joignable en journée _____

Le numéro de dossier de New York et le comté figurant sur l'IWO pour chacun de vos comptes :

ID _____ Comté _____ ID _____ Comté _____

ID _____ Comté _____ ID _____ Comté _____

ID _____ Comté _____ ID _____ Comté _____

Processus et instructions pour la demande de révision du montant supplémentaire figurant sur l'ordonnance de retenue des revenus/avis de pension alimentaire

Si vous devez des arriérés, un montant supplémentaire doit être retenu pour régler les arriérés. Le montant supplémentaire est inclus dans le montant déclaré pour la pension alimentaire en souffrance sur l'ordonnance de retenue sur le revenu/avis de pension alimentaire (IWO), page 1, section III. Information sur l'ordonnance.

Vous pouvez demander une révision du montant supplémentaire à retenir pour les raisons suivantes :

- J'ai la garde physique des enfants mineurs qui font l'objet de l'ordonnance de paiement d'une pension alimentaire, il n'existe actuellement aucune obligation de pension alimentaire pour les enfants, et la retenue sur le revenu affecte ma capacité à subvenir aux besoins de mes enfants mineurs ; ou
- Le montant supplémentaire à déduire réduira mon revenu disponible (revenu moins les déductions exigées par la loi) en dessous du montant de la réserve d'autosuffisance de 20 331 \$ pour 2024.

Pour demander une révision, utilisez le formulaire au dos de cette page. Suivez ces trois étapes pour compléter votre demande :

1. **Cochez** (✓) les cases correspondantes sur le formulaire pour :
 - Indiquez le ou les motifs de votre demande.
 - Identifiez les documents que vous soumettez à l'appui de votre demande.
2. **Fournissez** les informations suivantes en bas du formulaire :
 - Vos coordonnées ;
 - Votre numéro de sécurité sociale ; et
 - Tous vos numéros de dossiers de New York (numéros de compte) et les comtés figurant sur le ou les IWO que vous avez reçus.
3. **Envoyez** ce formulaire dûment rempli et les documents justificatifs à l'adresse de chaque bureau local des pensions alimentaires pour enfants auprès duquel vous demandez une révision.
 - Vous devez fournir les documents identifiés pour appuyer votre demande. Si vous souhaitez fournir des pièces justificatives pertinentes qui ne figurent pas dans le formulaire, cochez la case "autre" le cas échéant et donnez une description des documents que vous soumettez.
 - Si vous ne déposez pas de déclarations d'impôts d'État et/ou fédéraux, vous devez indiquer la raison pour laquelle vous n'avez pas à déposer la ou les déclarations d'impôts dans la section "autre".
 - Si le motif de votre demande est le « droit de garde et l'aide financière », vous devez également soumettre le formulaire **État des revenus et dépenses**.
 - Des copies de ce formulaire et de toutes les pièces justificatives doivent être envoyées à **chaque bureau local des pensions alimentaires pour enfants** auprès duquel vous demandez une révision du montant supplémentaire à retenir.

Le bureau local des pensions alimentaires pour enfants examinera le formulaire de demande dûment rempli et les documents justificatifs, puis vous communiquera une décision écrite indiquant s'il est d'accord ou non avec vous.

- S'ils acceptent votre demande, entièrement ou en partie, ils ajusteront votre compte et enverront un IWO modifié à votre employeur, ainsi qu'une copie pour vous.
- S'ils refusent votre demande, le montant supplémentaire à retenir ne sera pas modifié. La décision sera fondée uniquement sur l'examen des ordonnances et des conclusions pertinentes du tribunal, des dossiers de l'unité de recouvrement des pensions alimentaires, et de tout document justificatif que vous aurez soumis.
- La décision écrite sera la décision finale.